



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOUT 2020

Jeudi le 27 août 2020
À compter de 13 h 08
Par conférence Zoom

Les membres du conseil municipal présents sont :

Via conférence Zoom :

Madame la Mairesse Sylvie Surprenant Mairesse, présente à l'hôtel de ville

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo
Normand Toupin
Barbara Morin
Michel Milette
Luc Vézina
Johane Michaud
Régine Apollon
Christian Charron

DISTRICTS

Blanchard
Chapleau
De Sève
Ducharme
Lonergan
Marie-Thérèse
Morris
Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sylvie Trahan
Katia Lamarche

Greffière
Directrice du Service des ressources humaines

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2020-365

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** la présente séance extraordinaire se déroule à huis clos.
- **QUE** les membres du conseil participent à la présente séance extraordinaire par appel conférence.
- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en ajoutant le point 13.1 (Tricentris - nomination de représentants).

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- GESTION DU TERRITOIRE

Adoption de
l'ordre du jour



Nomination
de pompiers
demeurant
dans la nouvelle
structure du
Service de la
Sécurité
incendie

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2020-366

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** les pompiers ci-après nommés soient et sont nommés aux postes énumérés plus bas, au sein du Service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Thérèse, et ce, à compter du 31 août 2020 :
 - M. Stéphane Chartrand, au poste de lieutenant à temps complet ;
 - M. James Gagnon, au poste de pompier éligible à temps complet ;
 - M. Pierre Paré, au poste de pompier à temps complet ;
 - M. Daniel Taillefer, au poste de pompier à temps complet.

Leur salaire et leurs conditions de travail seront conformes aux dispositions de la convention collective en vigueur entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des pompiers du Québec (SPQ), section locale Sainte-Thérèse.

Leur examen médical a été jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE



Mairesse et
Maires unis
pour les Mères -
achat de billets

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2020-367

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté, lors de la séance ordinaire du 3 août 2020, de verser une contribution de 100 \$ à titre de soutien financier dans le cadre de l'événement " *Mairesse et Maires unis pour les Mères* " organisé par le Centre Marie Ève.

Sur proposition de Mme la Conseillère Barbara Morin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte de verser une somme équivalente à l'achat d'un (1) billet, au montant de 30 \$ l'unité, dans le cadre de l'événement " *Mairesse et Maires unis pour les Mères* " organisé par le *Centre Marie Ève*, qui se tiendra le 3 septembre 2020, à titre de soutien financier.
- **QUE** la trésorière par intérim soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610 du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

13.- AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION 2020-368

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** les membres du conseil municipal ci-après énoncés soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du conseil d'administration du Centre Tricentris :

STATUT	NOM	POSTE
Membre du conseil municipal	Mme Régine Apollon	Membre déléguée
Membre du conseil municipal	Mme Sylvie Surprenant	Membre substitut

- **QUE** toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

Tricentris -
nomination de
représentants

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2020-369

Levée de la
séance

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 13 h 19.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffière (ou de greffière adjointe en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M^e Sylvie Trahan
Greffière de la Ville

Date

COPIE VIDIMÉE

Sylvie Trahan
GREFFIER - VILLE DE SAINTE-THERÈSE

27-09-2020

DATE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Levée de la
séance

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2020-368

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 13 h 19.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffière (ou de greffière adjointe en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M^e Sylvie Trahan
Greffière de la Ville

Date



INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER